



# Procès-Verbal

## CFVU

---

Lundi 15 septembre 2025

 Université  
Paris Nanterre

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRES**

**DU 15 SEPTEMBRE 2025**

**FORMATION PLÉNIÈRE**

**Étaient présents :**

Mme JELEVA, Vice-présidente chargée de la Commission de la formation et de la vie universitaire

**MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS**

**COLLÈGE A**

M. BAUDRY (Agir pour Nanterre)  
Mme GADOT (Agir pour Nanterre)  
Mme LEBARBIER (Nanterre, une ambition solidaire)  
Mme SEVERO (Nanterre, une ambition solidaire)

**COLLÈGE B**

M. BENUCCI (Nanterre, une ambition solidaire)  
Mme CUBEDDU (Nanterre, une ambition solidaire)  
Mme FOURAULT-CAUET (Nanterre, une ambition solidaire)  
Mme ISIDRO (Nanterre, une ambition solidaire)  
M. JAILLOT (Agir pour Nanterre)  
M. DELBOT (Nanterre, une ambition solidaire)

**COLLÈGE BIATSS**

M. GIOT-MIKKELSEN (SNASUB-FSU)  
M. RAT (SGEN-CFDT)  
Mme STOYANOV (CGT Paris Nanterre)

**COLLÈGE USAGERS**

Mme SIDDIQUI (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)  
M. DESPEAUX (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)  
Mme KHORENYAN (L'Alternative : POUR nos conditions d'études, CONTRE la précarité)  
Mme MAGAND (Le Poing Levé, la liste Anticapitaliste et Révolutionnaire)  
Mme MARTI (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)  
Mme MOREAU (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)  
Mme PATRELLE (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

**PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES**

Mme PEREIRA DOS SANTOS  
(UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

## **MEMBRES NON DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS**

### **ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE**

M. GALLIMARD (Vice-Président Formation et vie universitaire)

M. RISCHMANN (Vice-Président Formation et vie universitaire)

### **MEMBRES INVITÉS DE LA CFVU**

Mme DE BEARN (Directrice DAJI)

Mme GORCHON (DAJI)

Mme FOURCAULD (DAJI)

### **DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

M. GUÉRIN (Directeur général adjoint chargé des études et de la formation universitaire de tous les publics)

### **DIRECTION DES SERVICES COMMUNS ET GÉNÉRAUX**

Mme LE COËNT (Directrice adjointe SCD-BU)

M. RULLIERE (Directeur SUAPS)

### **DIRECTION D'UFR ET INSTITUTS**

M. COLLARD (Directeur UFR SSA)

Mme MERY (Directrice UFR PHILLIA)

M. SAUNIER (Directeur adjoint IUT)

## SOMMAIRE

<b>I. DÉLIBÉRATIONS ET AVIS .....</b>	<b>6</b>
<b>1) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX .....</b>	<b>6</b>
<b>2) POLITIQUE GENERALE ET INSTANCES.....</b>	<b>6</b>
<i>a) Calendriers dérogatoires pour 2025 - 2026 .....</i>	<i>6</i>
<i>b) Livrets pédagogiques pour l'année universitaire 2025 - 2026 .....</i>	<i>7</i>
<i>c) Actualisation de la liste des bonus aux diplômes pour l'année 2025-2026.....</i>	<i>7</i>
<b>3) CONVENTIONS.....</b>	<b>7</b>
<i>a) Conventions internationales .....</i>	<i>7</i>
<i>b) Convention de formation.....</i>	<i>8</i>
<i>c) Autres conventions.....</i>	<i>11</i>
<b>II. INFORMATIONS .....</b>	<b>11</b>
<b>1) PREMIER ECHANGE SUR LE SCHEMA DIRECTEUR SUR LA VIE ETUDIANTE (SDVE) : POINT D'ETAPE .....</b>	<b>11</b>
<b>2) INFORMATION SUR L'ARRETE ASSIDUITE POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2025 – 2026 .....</b>	<b>12</b>
<b>3) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CFVU AU COMITE STRATEGIQUE ET SCIENTIFIQUE DE L'ALLIANCE PARIS LUMIERES .....</b>	<b>12</b>

---

*La séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire  
de l'université Paris Nanterre  
est ouverte à 14 heures 13 sous la présidence de Mme Jeleva.*

---

La Vice-présidente remercie les élus de leur présence. Elle accueille deux nouveaux membres : M. DELBOT et M. ARRILLAGA pour la MGEN et souhaite la bienvenue à Mme GORCHON qui a rejoint la DAJ<sup>1</sup>. Cette année universitaire sera particulièrement importante pour la CFVU qui devra se prononcer sur des sujets majeurs pour les étudiants : maquettes de l'offre de formation 2026-2030, modalités de contrôle des connaissances et compétences, modalités de reconnaissance de l'engagement étudiant, charte de l'IA<sup>2</sup>, Schéma directeur de la vie étudiante. Elle remercie les élus pour le temps et l'énergie qu'ils accordent à l'instance.

Elle indique que les élus usagers de l'UNEF ont demandé l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- sur la situation des jeunes « sans fac », assortie de la demande que soit reçue une délégation du collectif. Ce point sera traité à la fin de la séance, mais aucune délégation ne sera reçue. La Vice-présidente estime que personnaliser le sujet des jeunes sans affectation n'apportera rien aux discussions, de plus la CFVU ne traite pas de situations individuelles. Elle rappelle que le traitement des recours se fait dans le respect des procédures définies par établissement et de l'égalité de traitement.
- Une demande de levée d'assiduité pour la journée de mobilisation du 18 septembre – décision qui relève de la Présidente et ne pourra pas être traitée par la CFVU.

Le Poing Levé a proposé une motion dont le contenu pose question, sur le fond et la forme. La Vice-présidente rappelle que la CFVU n'est pas l'instance politique de l'établissement et n'examine ni ne vote de motions.

Mme MOREAU demande la parole afin d'expliquer la raison pour laquelle l'UNEF souhaite qu'une délégation de « sans fac » soit reçue.

La Vice-présidente lui propose de traiter l'intégralité de ce point en fin de séance.

Mme MOREAU insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de présenter des cas individuels, mais d'écouter un collectif. Il est important de souligner que la fermeté de la présidence ne vient pas d'un manque de places ou de possibilités dans l'université, mais d'un choix politique.

La Vice-présidente l'interrompt en rappelant qu'elle ne lui a pas donné la parole.

Mme MOREAU estime que le refus de recevoir cette délégation illustre le mépris et le refus politique de donner de l'importance à cette mobilisation. L'objectif est d'infliger une défaite politique aux « sans fac » et de décourager les étudiants qui veulent se battre contre le gouvernement et les coupes budgétaires dans l'université.

La Vice-présidente l'interrompt une nouvelle fois.

Mme MOREAU insiste sur le fait que ce sujet reviendra tous les ans et dénonce le refus d'écouter les « sans fac ».

La Vice-présidente la prie d'arrêter son intervention.

Mme MOREAU pointe la démagogie de la présidence qui utilise un argument de gauche – l'égalité de traitement – pour justifier une politique autoritaire.

La Vice-présidente indique qu'elle sera amenée à suspendre la séance.

Mme MOREAU conclut sur le fait que ces jeunes n'ont rien à perdre. Ils ont du temps et de la détermination. L'UNEF propose la voie de la négociation au lieu de laisser ce problème se cristalliser. Elle répète que le refus de recevoir les « sans fac » est politique.

---

<sup>1</sup> Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

<sup>2</sup> Intelligence artificielle.

Pour la Vice-présidente, l'attitude de Mme MOREAU reflète les difficultés du dialogue avec l'UNEF, qui ne respecte pas les instances, dénigre l'établissement et déforme les chiffres. Le sujet des jeunes sans affectation est un sujet national, conséquence de l'augmentation du nombre de candidatures. Cette année 35 000 jeunes supplémentaires ont fait des demandes sur Parcoursup. L'Université Paris Nanterre s'est toujours mobilisée pour accueillir le plus grand nombre d'étudiants et ne pas baisser ses capacités d'accueil.

Mme MAGAND souhaite défendre la motion soumise par le Poing Levé.

La Vice-présidente répond par la négative, elle a déjà justifié le fait de ne pas soumettre la motion au vote,

Mme MAGAND aimerait savoir dans quelle instance ce type de motion unitaire peut être discuté.

La Vice-présidente l'invite à soumettre cette motion à l'instance politique de l'établissement, soit le conseil d'administration.

Mme MARTI prend la parole sans que celle-ci lui ait été donnée et pointe le fait que cette motion porte sur la vie universitaire.

S'ensuit un échange inaudible.

La Vice-présidente rappelle que la distribution de la parole relève de sa responsabilité.

## I.DÉLIBÉRATIONS ET AVIS

### 1) Approbation des procès-verbaux

- Procès-verbaux des 24 mars et 28 avril 2025

En l'absence de remarques, la Vice-présidente donne lecture des procurations avant d'ouvrir le vote :

- De M. Ferhat à Mme Jeleva ;
- De Mme Oddo à M. Benucci ;
- De M. Olivier à M. Benucci ;
- De M. Demichel à M. Baudry ;
- De Mme de Chamborant à M. Rat ;
- De Mme Buta à Mme Marti ;
- De M. Piron-Palliser à Mme Pereira Dos Santos ;
- De Mme Leandri à Mme Jeleva ;
- De Mme Hennecart à M. Baudry ;
- De Mme Karlowski à Mme Magand ;
- De M. Barthes à Mme Moreau.

*Les résultats du vote sont les suivants :*

**La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur les procès-verbaux des 24 mars et 28 avril 2025.**

**Nombre des membres en exercice : 40**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 11**

### 2) Politique générale et instances

#### a) Calendriers dérogatoires pour 2025 - 2026

Aucun calendrier supplémentaire n'est parvenu à l'instance.

#### b) Livrets pédagogiques pour l'année universitaire 2025 - 2026

Il s'agit des livrets pédagogiques de DSP<sup>3</sup>, l'IPAG<sup>4</sup>, l'IUT<sup>5</sup>, LCE<sup>6</sup>, NCEP<sup>7</sup>, PHILLIA<sup>8</sup>, SEGMI<sup>9</sup>, SPSE<sup>10</sup> et du SUFOM<sup>11</sup>. La Vice-présidente rappelle que la réglementation prévoit que les modalités de contrôle des connaissances et compétences soient présentées et validées par l'instance un mois au plus tard après le début des enseignements. Elle salue le travail colossal que représente la préparation de ces livrets et l'effort qui a été fait pour que les modalités de seconde session soient mentionnées de façon précise.

Pour M. DESPEAUX, il n'est pas possible d'empêcher le contrôle dérogatoire dans certaines matières. Il estime qu'un texte devrait encadrer la rédaction de ces livrets pédagogiques.

La Vice-présidente explique que pour certaines matières le contrôle dérogatoire est exclu du fait de la spécificité de l'évaluation qui rend impossible sa mise en place.

La Présidente ouvre le vote sur cette annexe.

*Les résultats du vote sont les suivants :*

**La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur ces livrets pédagogiques pour l'année universitaire 2025 - 2026.**

**Nombre des membres en exercice : 40**

**Pour : 21**

**Contre : 11**

**Abstention : 1**

### c) Actualisation de la liste des bonus aux diplômes pour l'année 2025-2026

Ce point est reporté.

## 3) Conventions

### a) Conventions internationales

**CV 2025-195 Accord-cadre de coopération internationale – Université Moulay Ismaïl Meknes (Maroc) / UPN**

Cette convention est reportée – les échanges avec le partenaire n'ayant pas abouti.

**CV 2025-198 Accord-cadre de coopération internationale – Université de Chili / UPN**

**CV 2025-228 Convention d'échange d'étudiants – Université de Chili / UPN**

Il s'agit d'un renouvellement de convention qui concerne les formations en droit, économie, gestion et les formations de l'UFR<sup>12</sup> LCE. Ces conventions ont permis 6 mobilités sortantes et aucune mobilité entrante.

**CV 2025-235 Convention de partenariat sur une formation en DU<sup>13</sup> FLE<sup>14</sup> – University of Missouri (MU) / UPN**

<sup>3</sup> Droit et Sciences Politiques

<sup>4</sup> Institut de Préparation à l'Administration Générale

<sup>5</sup> Institut universitaire de technologie.

<sup>6</sup> Langues et Cultures étrangères.

<sup>7</sup> Nouveau collège d'études politiques.

<sup>8</sup> Philosophie, Information-Communication, Langages, Littératures, Arts du spectacle.

<sup>9</sup> Sciences Économiques Gestion Mathématiques Informatique.

<sup>10</sup> Sciences psychologiques & Sciences de l'éducation.

<sup>11</sup> Service Universitaire de Formation des Maîtres.

<sup>12</sup> Unité de formation et de recherche.

<sup>13</sup> Diplôme universitaire.

<sup>14</sup> Français langue étrangère.

Il s'agit d'un renouvellement de convention qui vise à permettre aux étudiants inscrits au diplôme d'université du FLE de transférer des crédits obtenus au sein de la formation Masters of Language Teaching de l'université du Missouri. La convention précise les modalités de partenariats.

#### **CV 2025-258 Convention d'échange d'étudiants – Universidad Nacional de Colombia / UPN**

Il s'agit d'un renouvellement de convention qui concerne toutes les disciplines. Elle a donné lieu à 3 mobilités sortantes pour la période écoulée.

En l'absence de remarques, la Vice-présidente ouvre le vote sur ces conventions internationales.

*Les résultats du vote sont les suivants :*

**La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions internationales.**

**Nombre des membres en exercice : 40**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 11**

#### **b) Convention de formation**

##### **CV 2025-200 Convention-cadre relative à l'organisation des formations à la délivrance du Diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) – Région académique d'Île-de-France / UPN**

##### **CV 2025-208 Convention spécifique annuelle d'application de la convention-cadre relative à l'organisation de la formation conduisant à la délivrance du Diplôme National des Métiers d'Art et du Design (DNMADE) 2025-2026 – Lycée Jules Verne de Sartrouville / UPN**

Le diplôme national des Métiers d'Art et du Design est une formation mise en œuvre par l'établissement en collaboration avec le lycée Jules Vernes. Du fait de l'intervention du rectorat dans la définition des règles régissant la délivrance de ce diplôme, il a été nécessaire d'établir une convention-cadre, incluant certaines évolutions dans la réglementation.

##### **CV 2025-247 Convention de formation – Association régionale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA) d'Île-de-France (ARIF) / UPN**

L'établissement étant en fin de période d'accréditation, cette convention est annuelle. Elle fera l'objet d'un avenant en cohérence avec la nouvelle offre de formation.

##### **CV 2025-250 Convention de partenariat relative au double cursus Master Actuariat du CNAM et Master ISEFAR (Ingénierie Statistique et Économique de la Finance, de l'Assurance et du Risque) de l'UPN – Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) / UPN**

La convention permet aux étudiants du master Statistique et économie du risque (SER) de s'inscrire au CNAM et d'obtenir en un an, le titre d'actuaire suite à la validation, au sein de la formation d'actuariat du Cnam de certains enseignements du master SER. Auparavant, les diplômés s'inscrivaient dans la formation du CNAM après leur diplomation et ne pouvaient obtenir ce titre qu'après deux années. La Vice-Présidente propose de soumettre au vote cette convention sous réserve de corriger le nom de la formation dans le document.

##### **CV 2025-271 Convention de partenariat pédagogique pour la formation en alternance relative à la Licence Professionnelle Assurance – Banque – Finance : chargé de clientèle – CAP COMPÉTENCES / UPN**

Il s'agit de la première d'une série de conventions avec des CFA<sup>15</sup> pour la mise en œuvre de formations en apprentissage. Les établissements se doivent de soumettre au vote de leurs instances chaque année une convention précisant le nombre d'alternants accueillis et l'incidence financière.

<sup>15</sup> Centre de formation des apprentis.

**CV 2025-273 Avenant n° 1 à la convention d'application CV 2024-122 – Institut National des Langues et Civilisations Orientales de Paris (INALCO) / UPN**

Il s'agit de prolonger une convention initiale concernant des formations de l'UFR PHILLIA.

**CV 2025-274 Annexe financière 2025 à la convention de partenariat pédagogique entre l'UPN et l'ENS Paris Saclay (FIPMECA)**

Il s'agit de préciser la répartition des ressources entre les deux établissements mettant en œuvre une formation d'ingénieur en mécanique, destinée à un public de formation continue.

**CV 2025-283 Convention de partenariat pédagogique pour la formation en alternance relative au Master Monnaie Banque Finance Assurance – CAP COMPÉTENCES / UPN**

Il s'agit d'une convention récurrente.

**CV 2025-284 Avenant n° 2 à la convention de formation CV 2023-105 – CFA NUMIA / UPN**

Ce CFA est un partenaire historique de l'établissement pour la mise en œuvre de formations dans le champ de l'informatique et du numérique.

**CV 2025-285 Avenant n° 3 à la convention de partenariat CV 2022-147 relative à la Licence professionnelle Droit Économie Gestion et au Master Monnaie – Banque Finance Assurance en alternance et formation professionnelle continue – Institut de formation de la profession d'assurance (IFPASS) / UPN**

**CV 2025-286 Avenant n° 2 à la convention de partenariat CV 2023-424 pour la Licence professionnelle Droit Économie Gestion Mention « Assurance Banque Finance spécialité : chargés de clientèle particuliers » – Lycée Passy Saint-Honoré – École Supérieure de Banque (ESBanque) / UPN**

**CV 2025-287 Avenant n° 4 à la convention de partenariat CV 2021-498 pour la Licence professionnelle Droit, Économie, Gestion Mention « Assurance, Banque, Finance spécialité : chargé de clientèle » – École Supérieure de la Banque (ESBanque) / UPN**

**CV 2025-288 Avenant n° 4 à la convention de partenariat CV 2021-499 pour la Licence professionnelle Droit, Économie, Gestion Mention Assurance, Banque, Finance Parcours Back Office Bancaire – École Supérieure de Banque (ESBanque) / UPN**

**CV 2025-289 Avenant n° 4 à la convention de partenariat CV 2021-587 pour le Master 1 Banque Finance, Master 2 Mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance – Parcours : « Gestion des actifs » et Master 2 – Banque Monnaie, Marché – École Supérieure de Banque (ESBanque) / UPN**

M. DESPEAUX souhaite un vote séparé pour les conventions avec l'ESBanque. Il souligne que l'université s'aligne de plus en plus sur la politique du gouvernement, qui professionnalise l'enseignement supérieur et répond aux intérêts des entreprises privées. Il rappelle que la multiplication des conventions avec les CFA a été présentée par le vice-président CA comme un moyen pour faire face aux coupes budgétaires et non dans un intérêt pédagogique. Il rappelle qu'un étudiant sur dix était dans l'enseignement privé il y a vingt ans contre un sur quatre aujourd'hui. Contrairement à une idée répandue, ce sont les étudiants les plus précaires qui s'orientent vers ce type de solution, après avoir été refusés sur les plateformes.

La Vice-présidente rappelle que l'alternance est saluée par les étudiants. Ce type de formation leur permet de découvrir, en même temps que les connaissances apportées par l'université, un secteur d'activité, de mieux envisager leur avenir professionnel et de financer leurs études. Elle ajoute que ce sont les formations, et donc les étudiants qui bénéficient des ressources reçues par l'établissement pour la mise en œuvre de ces formations. Les contenus sont construits et validés par l'établissement et non par les partenaires. Elle souligne la vision déformée de l'UNEF sur ce sujet comme sur plusieurs autres. Ces formations ne poussent pas les jeunes vers le secteur privé contrairement aux propos dénigrants de l'UNEF notamment auprès des étudiants de L1.

Les élus de l'UNEF protestent face à cette dernière affirmation.

Mme MARTI affirme que demander aux étudiants de se battre pour leurs droits ne revient en aucun cas à dénigrer l'université. Défendre l'alternance, qui ajoute une étape de sélection, constitue un problème majeur, en particulier de la part d'une présidence qui se réclame de gauche et prétend défendre l'enseignement public. Elle estime qu'il faut s'éloigner de ces écoles privées qui, sans alternance, proposent des formations très chères.

La Vice-présidente indique qu'il s'agit de partenariats non avec des écoles privées, mais avec des CFA qui font l'interface entre la profession et l'établissement. Elle s'étonne par ailleurs de la différenciation faite par l'UNEF entre différents CFA externes, et notamment entre l'ESBanque et l'IFPASS.

En l'absence d'autres remarques, elle donne lecture de nouvelles procurations, avant d'ouvrir un vote séparé :

- De Mme Patrelle à Mme Pereira Do Santos ;
- De Mme Magand à M. Despeaux ;
- De Mme Karlowski à Mme Marti.

*Les résultats du vote sont les suivants :*

**La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les conventions de formation, hors partenariat avec l'ESBanque.**

**Nombre des membres en exercice : 40**

**Pour : 20**

**Contre : 3**

**Abstentions : 10**

**La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les conventions de formation en partenariat avec l'ESBanque.**

**Nombre des membres en exercice : 40**

**Pour : 20**

**Contre : 12**

**Abstention : 1**

Mme MARTI aimerait savoir quelle convention a autorisé la présence de gendarmes s'entraînant sur le campus.

M. RULLIERE explique qu'une convention lie l'université à la Mairie de Nanterre ainsi qu'à la Garde républicaine. Dans ce cadre, des gendarmes sont accueillis pour le passage d'épreuves d'examen, et les formations de STAPS<sup>16</sup> ont pu bénéficier de leurs installations durant les travaux. Il précise que ces échanges n'ont rien à voir avec une quelconque opération de mise en sécurité.

Pour Mme MARTI, cela habitue à la présence de forces de l'ordre sur le campus.

M. RULLIERE répète qu'il s'agit d'échanges en termes d'installation.

Mme MARTI s'inquiète de cette présence dans un lieu sacré, d'autant plus dans un contexte où le gouvernement double les budgets militaires et veut réinstaurer le service militaire.

M. RULLIERE précise que les gendarmes ont été reçus deux fois l'année dernière.

La Vice-présidente rappelle que ce sujet ne concerne ni l'ordre du jour ni les conventions présentées.

Mme MARTI aimerait avoir accès à cette convention.

La Vice-présidente souligne que la convention a été présentée et votée dans les instances. Il convient de distinguer les forces de l'ordre intervenant sur le campus dans l'exercice de leurs missions de celles qui y sont présentes au titre de leur formation.

M. DESPEAUX prend la parole.

<sup>16</sup> Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

La Vice-présidente estime qu'il est nécessaire de revenir vers un fonctionnement normal de l'instance, respectant l'ordre du jour et les prises de parole.

M. DESPEAUX réitère la demande d'accès à cette convention et souhaite qu'elle soit révoquée.

La Vice-présidente prend note de cette demande, mais rappelle que cette convention a été approuvée par une procédure démocratique.

**c) Autres conventions**

**CV 2025-279 Convention de partenariat – Association ZUPdeCO / UPN**

**CV 2025-280 Convention de partenariat – Association AFEV / UPN**

Il s'agit de reconduire des partenariats associatifs sur deux volets : la mise en œuvre de l'enseignement Activités solidaires et engagées et les bonus aux diplômes liés à l'activité associative. Ces conventions sont reconduites pour une période d'un an, l'objectif dans le cadre du LMD<sup>17</sup> 5 étant de construire un dispositif permettant à plus d'étudiants de bénéficier de la reconnaissance de leur engagement – la reconnaissance par le biais d'un EC<sup>18</sup> ayant montré quelques limites.

En l'absence de remarques, la Vice-présidente donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir le vote sur ces deux conventions :

- De Mme Isidro à Mme Fourault-Cauet.

*Les résultats du vote sont les suivants :*

**La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions CV 2025-279 et CV 2025-280.**

**Nombre des membres en exercice : 40**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstentions : 12**

## **II.INFORMATIONS**

### **1) Premier échange sur le Schéma Directeur sur la Vie Étudiante (SDVE) : point d'étape**

La Vice-présidente rappelle qu'il s'agit d'un document présentant les orientations stratégiques de l'établissement en matière de vie étudiante et dessinant des actions à prévoir. Elle remercie chaleureusement celles et ceux qui ont donné de leur temps pour participer aux entretiens et aux ateliers dans le cadre de la construction du SDVE.

M. CHUVIN, chargé d'étude au sein du CECOVE<sup>19</sup>, présente les objectifs de SDVE : communiquer sur les actions et dispositifs portant sur la vie étudiante ; affirmer une ambition et réaffirmer des engagements pris en matière d'égalité, d'inclusion et de transition écologique. L'objectif est de construire ce schéma en adoptant une démarche collaborative. Un diagnostic auprès des services et UFR a été réalisé ; 18 ateliers ont été organisés avec 43 propositions de fiches actions. Un manque d'appropriation et une méconnaissance des dispositifs existants ont été mis en avant par les participants. Il en découle un enjeu majeur autour de la communication. Il présente ensuite les résultats de l'enquête en ligne dont l'objectif était de donner la parole aux étudiants.

La Vice-présidente estime que les résultats de l'enquête devront faire l'objet d'une analyse plus poussée. La représentativité des répondants en termes de cursus et de composante permet d'identifier les forces et faiblesses des actions menées par l'établissement en matière de vie étudiante. Il est important pour l'établissement de comparer ces réponses avec celles obtenues à l'échelle nationale.

<sup>17</sup> Licence master doctorat.

<sup>18</sup> Enseignements constitutifs.

<sup>19</sup> Centre de coordination de la vie étudiante.

M. COËSY remercie la stagiaire accueillie au CECOVE, issue d'un Master 2 de l'établissement qui a beaucoup contribué au travail sur le schéma directeur de la vie étudiante.

Pour M. DESPEAUX, il aurait été intéressant de faire des statistiques en fonction de l'origine sociale des étudiants. Face au constat du manque d'appropriation des dispositifs existants, il renouvelle la demande de l'UNEF d'envoyer un mail informant les étudiants du droit à l'exonération des frais d'inscription. Il s'alarme du fait que 60 % des étudiants aient des difficultés à trouver du temps pour un emploi à côté de leurs études et que la première aide mobilisée soit celle des proches. Il insiste sur l'urgence à mettre en place des moyens contre la précarité étudiante, ce qui passe par le fait de ne pas augmenter le budget de la sécurité.

M. GUÉRIN reconnaît que la communication ne touche pas complètement sa cible, mais il ne peut pas laisser dire que le travail n'est pas fait : le livret d'accueil a été complètement restructuré et revu ; un site « bienvenue à l'université » a été créé au prix d'un très important travail le site du pôle SAiVE<sup>20</sup> a été récemment actualisé et considérablement enrichi.

La Vice-présidente explique que cette enquête permet de quantifier les forces et faiblesses et d'identifier les marges de progression. Elle signale que l'établissement a investi dans la création du pôle SAiVE, qui permet d'informer sur les différents dispositifs d'aide, qu'il existe le Welcome Desk pour les étudiants internationaux et que le projet UNISSON<sup>21</sup> sert à financer des actions et à faire en sorte que les dispositifs soient mieux connus. L'établissement s'engage à faire mieux, notamment sur la communication. Les responsables de formation disposent désormais d'éléments leur permettant d'informer les étudiants sur tous les dispositifs.

M. DESPEAUX pointe l'augmentation du budget sur la sécurité – argent qui devrait être utilisé pour la formation et lutter contre les inégalités sociales. Certains étudiants ont des difficultés en termes de santé : il faut mettre des actions en place sur ces sujets.

La Vice-présidente signale que l'établissement a renforcé son service médical malgré des difficultés de recrutement. Elle ajoute que le campus est ouvert et qu'il est de la responsabilité de l'établissement de protéger ses étudiants et ses personnels.

Mme MARTI rappelle que M. RENAUT a admis que ces dépenses ont augmenté au vu des mobilisations sociales et du mouvement étudiant. Les vigiles devant le bâtiment Grappin ne sont pas là pour les accidents de personne, mais pour surveiller les militants de l'UNEF, ce qui est un scandale démocratique.

La Vice-présidente répète qu'assurer la sécurité est indispensable, mais que ça implique un coût.

M. RAT remercie les collègues portant le projet de SDVE. Il ajoute que les services et composantes ont parfois des difficultés pour s'impliquer, non par manque d'envie, mais de temps.

La Vice-présidente le remercie de cette intervention. Elle signale que Paul CHUVIN est un ancien étudiant de l'Université Paris Nanterre.

M. COLLARD s'associe aux remerciements. Il regrette la façon caricaturale et apocalyptique dont l'UNEF décrit la réalité de l'établissement, ce qui décrédibilise leurs propos.

## **2) Information sur l'arrêté assiduité pour l'année universitaire 2025 – 2026**

La Vice-présidente indique que l'arrêté s'inscrit en totale continuité avec celui de l'année précédente.

## **3) Désignation des représentants de la CFVU au comité stratégique et scientifique de l'Alliance Paris Lumières**

La Vice-présidente explique que la convention territoriale de l'Alliance Paris Lumière prévoit des instances de gouvernance, dont le Comité stratégique et scientifique, qui doit comprendre deux représentants des usagers et de deux représentants des autres membres de la CFVU. Les modalités de désignation des représentants sont laissées à la discrétion des établissements. L'Université Paris Nanterre souhaite que ces représentants

<sup>20</sup> Service d'Accompagnement à l'Insertion et à la Vie Étudiante.

<sup>21</sup> Université de l'Innovation Sociale et Solidaire de Nanterre.

soient élus. Elle propose que l'élection ait lieu lors de la prochaine séance et précise que la parité tout en étant souhaitable ne sera pas imposée pour ne pas trop contraindre les candidatures.

M. GIOT-MIKKELSEN s'enquiert de la répartition entre enseignants-chercheurs et BIATSS<sup>22</sup> parmi les représentants non usagers.

Pour la Vice-présidente, les sujets traités seront susceptibles d'intéresser prioritairement les enseignants et enseignants-chercheurs, mais l'appel à candidatures ne sera pas restreint à cette catégorie.

M. GIOT-MIKKELSEN demande quel est le processus pour poser sa candidature.

La Vice-présidente propose une manifestation d'intérêt en instance pour ne pas alourdir le processus.

M. GIOT-MIKKELSEN souligne qu'il y a plus de probabilité que les deux représentants soient des enseignants-chercheurs étant donné le poids de ces derniers par rapport aux BIATSS.

La Vice-présidente estime que ce qui doit primer dans les candidatures sont les sujets traités, les missions et l'envie de s'impliquer.

M. DESPEAUX considère qu'il serait souhaitable que la représentation des BIATSS soit assurée.

La Vice-présidente note ces réactions. La représentation va dépendre des candidatures recueillies.

\*\*\*

La Vice-présidente laisse la parole aux élus de l'UNEF pour le point sur les « sans fac ».

Mme MARTI souligne que 150 personnes se sont rassemblées devant le bâtiment Grappin pour exiger des négociations avec le collectif des « sans fac ». Les chiffres montrent l'intensification très importante de la sélection à l'université Paris Nanterre : en 2018, 64 % des filières acceptaient plus de 90 % des candidats contre 16 % aujourd'hui ; 3 % des filières acceptaient moins de 30 % des candidats contre 23 % aujourd'hui. L'établissement suit la politique du gouvernement Macron en appliquant les coupes budgétaires et la sélection. La présidence devrait ouvrir un cadre de discussion, de négociation et d'inscription et arrêter de mépriser les jeunes des classes populaires, enfants d'ouvriers et d'immigrés qui demandent à faire des études. Elle rappelle qu'interpeller des élus dans des conseils est un moyen d'action légal. L'UNEF ne lâchera pas.

Pour la Vice-présidente, l'UNEF considère la réalité et les chiffres de Parcoursup à travers un prisme visant à dénigrer l'établissement. Il n'est pas pertinent de traduire à un niveau local une réalité nationale. Elle rappelle que 35 000 personnes supplémentaires se sont inscrites sur Parcoursup par rapport à l'année dernière dont 14 000 candidats en réorientation. Les capacités d'accueil des universités n'ont pas pu augmenter en proportion. L'établissement s'attache à maintenir des capacités d'accueil stables malgré les contraintes budgétaires. Cette année, 151 235 vœux ont été formulés dans l'établissement, soit 22 000 supplémentaires, pour 7 000 places. Il y a un écart de plus en plus important entre le nombre de candidats et le nombre de places. La Vice-Présidente considère que les chiffres donnés par l'UNEF ne représentent pas des indicateurs pertinents en matière de sélectivité des filières.

Elle ajoute qu'il n'est pas possible de dialoguer alors que l'UNEF affiche des images de personnels de l'université en les accusant de xénophobie et de pratique de casse sociale. Elle signale que le nombre de boursiers accueillis ne cesse d'augmenter et que des étudiants internationaux de plus en plus nombreux sont accueillis via la procédure Études en France et la demande d'admission adaptée destinée aux étudiants réfugiés.

Il est important que les places qui restent vacantes soient attribuées à des jeunes réellement restés sans aucune affectation. La situation d'un candidat qui n'a reçu aucune proposition n'est pas la même que celle d'un candidat qui refuse une affectation sur un vœu qu'il a lui-même formulé. L'université n'a pas de visibilité sur les candidats sans aucune proposition d'affectation, connus seulement par le rectorat. C'est ce qui explique que les places vacantes sont attribuées uniquement via la CAES<sup>23</sup>, mise en œuvre au niveau du rectorat. La Vice-présidente aimeraient que tous les jeunes qui le souhaitent aient une place à l'université, mais cela est aujourd'hui impossible. Accuser la gouvernance de l'établissement de discrimination sociale revient à accuser

<sup>22</sup> Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé.

<sup>23</sup> Commission d'accès à l'enseignement supérieur.

toute la communauté pleinement investie pour permettre à un maximum de bacheliers de toute origine d'étudier. De même expliquer à des L1 que l'établissement qu'ils rejoignent a des pratiques discriminatoires ou les met en danger est inacceptable. La Vice-Présidente laisse aux élus de l'UNEF la responsabilité de leur propos et de leur attitude.

M. DESPEAUX donne l'exemple de la licence de sociologie qui avait un taux d'accès de 100 % en 2018, avec 27 % de bacheliers venant de filières technologiques et professionnelles contre respectivement 40 % et 2 % aujourd'hui. Les chiffres sont les mêmes en sciences politiques, AES<sup>24</sup>, Économie gestion, STAPS, Droit. Il affirme que la sélection est sociale et invite les élus à écouter le collectif des « sans fac » pour le constater. Ne pas ouvrir la licence économie-gestion aux étudiants étrangers est une pratique xénophobe. Il cite l'étude réalisée par l'université Gustave Eiffel « Accès en master et origine ethnique : l'inégalité des chances ».

M. RAT pointe la longueur de l'intervention.

S'ensuit un échange inaudible.

M. DESPEAUX poursuit sur le fait qu'un collectif se bat pour que tout le monde ait le droit d'étudier et contre l'exclusion des classes populaires de l'université.

La Vice-présidente retient que l'UNEF souhaite un passe-droit et un regard bienveillant pour les personnes ayant sollicité l'UNEF. Elle répète qu'il est injustifié de transposer une réalité nationale au niveau local.

M. RAT rappelle que la CFDT condamne les méthodes de l'UNEF et manifeste son soutien à la présidence à propos des dernières affiches. L'université doit se demander si elle est en mesure de maintenir ses capacités d'accueil sans avoir de tabous sur le sujet. Les conditions de travail sont très difficiles : il devient compliqué de recruter dans les UFR et de conserver le savoir-faire.

Pour Mme SIDDIQUI, l'établissement refuse le droit d'étudier à des jeunes qui sont dans des situations extrêmement précaires, notamment des étudiants handicapés ou des personnes isolées de leur famille. Elle signale que les « sans fac » font partie des candidats supplémentaires cette année. Elle estime que les seuls personnels soutenant l'équipe présidentielle sont la CFDT.

La Vice-présidente rappelle que la Présidente a été élue par la communauté sur la base d'un programme, ce qui témoigne d'une certaine adhésion à sa politique. Elle confirme qu'il y a 14 000 personnes en réorientation dans les 35 000 candidats supplémentaires. Elle répète que l'établissement œuvre pour trouver des solutions pour les étudiants sans affectation au sein de la CAES. Elle rappelle que les étudiants en situation de handicap, ou en situation médicale particulière peuvent aussi saisir la CAES pour obtenir des propositions adaptées à leur situation. La situation budgétaire évolue et la question de la soutenabilité administrative de l'offre de formation est un sujet majeur auquel il convient d'être attentif.

Pour Mme PEREIRA DOS SANTOS, si la gouvernance était soucieuse de l'égalité de traitement, il n'y aurait pas de budget d'austérité dégradant les conditions d'étude et de travail. Il s'agit d'une situation discriminante de fait. L'équipe présidentielle refuse d'inscrire des jeunes issus des quartiers populaires et de l'immigration. Depuis plusieurs années, les dossiers ne sont pas transmis aux commissions pédagogiques. L'UNEF se donnera les moyens pour que cela change.

La Vice-présidente propose de clore la séance et ce dialogue de sourds. Elle répète avec force que l'établissement inscrit un maximum d'étudiants et que les recours sont traités.

---

*L'ordre du jour étant épousé, la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre est levée à 17 heures 15.*

---

**La Présidente de l'Université**

**Caroline ROLLAND-DIAMOND**

---

<sup>24</sup> Administration Économique et Sociale.